

## **Extrait d'acte de naissance**

### **Sécurité sociale : changement de situation personnelle**

Mis à jour le 12 janvier 2016 par « direction de l'information légale et administrative »

Vous devez informer votre organisme d'Assurance maladie en cas de changement d'adresse, de mutuelle ou de banque.

#### **Liens externes**

[Protection sociale par situation personnelle](#)

[Assurance maladie : changement d'adresse](#)

[Assurance maladie : changement de banque](#)

[Contacts assurance maladie](#)

#### **Services et formulaires en ligne**

- [\*\*Ameli en ligne\*\*](#)

- Téléservice

#### **Où s'adresser ?**

##### **Assurance maladie - 3646**

- Pour des informations générales

Le 36 46 vous permet d'obtenir des renseignements sur vos droits et démarches, de poser une question sur votre dossier, de signaler un changement de situation ou encore de consulter vos remboursements.

## Par téléphone

**3646**

Ouvert du lundi au vendredi. Attention : les horaires varient selon votre département. En règle générale, les horaires d'ouverture sont au minimum de 8h30 à 16h.

Numéro violet ou majoré : coût d'un appel vers un numéro fixe + service payant, depuis un téléphone fixe ou mobile

Pour connaître le tarif, écoutez le message en début d'appel

Depuis l'étranger : +33 (0) 811 70 36 46

## Par messagerie

Connectez-vous sur votre  
compte ameli  
, puis sélectionnez l'onglet  
*Vos demandes*  
et cliquez sur  
*Contactez-nous / Vos questions*



**Mairie  
de Nargis**

1, rue de la Mairie  
45210 Nargis  
02 38 26 03 04 [accueil@mairie-nargis.fr](mailto:accueil@mairie-nargis.fr)

---

**Source URL:** <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=F737>